



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secourisme

Question écrite n° 96238

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les gestes qui sauvent qui viennent d'être reconnus « grande cause nationale ». Le député salue cette décision qui s'inscrit dans un contexte post-attentat qui a contribué à la sensibilisation de tous pour ces comportements qui peuvent sauver des vies. Aussi, il la prie de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre dans le cadre de ce plan.

Texte de la réponse

De nombreuses personnes expriment le souhait d'apprendre les comportements qui sauvent. Le label "Grande Cause nationale" a été attribué en 2016 au collectif d'associations "Adoptons les comportements qui sauvent". L'objectif de cette démarche collective est d'interpeller les citoyens pour faire de chacun un acteur de sa propre sécurité. Le ministère chargé de la santé soutient pleinement cette action et encourage les professionnels de santé à s'y associer notamment les structures de médecine d'urgence. La formation et l'apprentissage des gestes de premiers secours est une préoccupation constante du ministère chargé de la santé qui contribue à la validation des référentiels de formation et participe notamment aux travaux de l'observatoire national du secourisme placé sous l'égide du ministère de l'intérieur. En complément, le ministère chargé de la santé a été à l'initiative de la promotion de la défibrillation précoce associée aux gestes de premiers secours dans l'arrêt cardiaque. À ce titre, le décret no 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE) par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique a largement contribué à la diffusion d'un parc de DAE « grand public » en permettant à toute personne, même non médecin, d'utiliser un DAE pour une victime d'un arrêt cardiaque. Toutefois, l'apprentissage des gestes de premiers secours et plus largement le secourisme relèvent du ministère de l'intérieur en particulier de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96238

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4583

Réponse publiée au JO le : [6 décembre 2016](#), page 9997